



Communauté de Communes de
l'EST de la SOMME



Contrat de ruralité Santerre Haute-Somme



Contrat de ruralité pour le territoire du Santerre Haute-Somme

Etabli entre

L'Etat, représenté par Monsieur Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme

Et

La Communauté de communes de la Haute-Somme, représentée par Monsieur Eric FRANCOIS, Président

La Communauté de communes de l'Est de la Somme, représentée par Monsieur André SALOME, Président

La Communauté de communes Terre de Picardie, représentée par Monsieur Philippe CHEVAL, Président

Ci-après dénommés les porteurs du contrat ;

Et

Le Conseil régional des Hauts-de-France, représenté par Monsieur Xavier BERTRAND, Président

Le Conseil Départemental de la Somme, représenté par Monsieur Laurent SOMON, Président

Ci-après dénommés les partenaires du contrat ;

PREAMBULE :

Conformément aux dispositions du Comité Interministériel aux Ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des Comités Interministériels aux Ruralités à l'échelle infra-départementale.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et les outils contractuels établis par les partenaires signataires que sont le Conseil Régional des Hauts-de-France et le Conseil Départemental de la Somme.

Pourquoi engager le Santerre Haute-Somme dans cette démarche ?

Au regard des caractéristiques rurales de l'est de la Somme, des 6 volets retenus par l'Etat (l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs centres, l'attractivité du territoire, la mobilité et l'accessibilité, la transition écologique, la cohésion sociale) qui correspondent aux enjeux identifiés dans le Schéma de Cohérence Territorial, le Syndicat mixte du Pays Santerre Haute-Somme* s'est intéressé à ce nouvel outil dès la publication de la circulaire en juin 2016.

C'est pourquoi les membres du Comité syndical ont souhaité répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par Monsieur le Préfet de la Somme en août 2016 et s'engager dans cette démarche de moyen terme (2017-2020) qui viendra compléter les contractualisations déjà en cours (Revitalisation du centre bourg de Ham, LEADER Gal,...).

Ainsi, ce contrat offrira une vraie intégration des politiques publiques (mesures du Comités Interministériels aux Ruralités, politiques d'aménagement de la Région et du Département) permettant une forte valeur ajoutée en matière de gouvernance et de cohérence (moyens humains et financiers, calendrier) pour la mise en œuvre du projet de territoire, permettant à la fois le renouveau du Santerre Haute-Somme et son anticipation de la réalisation du canal Seine-Nord Europe.

*Le Syndicat mixte du Santerre Haute-Somme a conduit l'élaboration du présent Contrat de ruralité. Actuellement en cours de transformation en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, ce sont ses EPCI membres qui signent ce présent document.

La méthodologie mise en place :

Une fois la candidature du territoire retenue par les services de l'Etat, le Syndicat mixte a mis en place un Comité de pilotage chargé d'identifier les enjeux du contrat, d'en définir les objectifs puis d'en identifier les projets et actions.

Ce Comité composé des Communautés de communes du territoire, des communes de Péronne et de Ham, de l'Office de tourisme de pôle ainsi que de la Région et du Département s'est rassemblé à 3 reprises : 17 octobre 2016, 9 janvier et 30 mai 2017.

Un travail en profondeur a été réalisé par les acteurs locaux s'appuyant à la fois sur le projet de territoire, sur le Schéma de Cohérence Territoriale, le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé avec la Région, le Schéma Territorial de Développement Economique du Santerre Haute-Somme, la démarche *Rayonner en Somme* menée à Péronne, les dispositifs en cours comme la revitalisation du centre bourg de Ham, le LEADER Gal, *la Fabrique pour entreprendre solidaire sur son territoire*,et les projets à venir, du canal Seine-Nord Europe, chance historique pour le développement de l'Est de la Somme à la labellisation *Pays d'Art et d'Histoire*.

Parallèlement, toutes les mesures issues des 3 Comités Interministériels aux Ruralités ont été étudiées afin de retenir celles faisant sens sur le Santerre Haute-Somme (par exemple, Plan France Très Haut Débit).

La consolidation de ces projets et actions est le fruit d'échanges bilatéraux avec les personnes ressources de chacune des fiches (la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme pour le schéma « Petite enfance », la Fédération Départementale de l'Energie pour la politique de déplacements en véhicules propres,....).

Enfin, le sens global du contrat et sa faisabilité technique, juridique et financière sont le résultat de 3 réunions (2 novembre et 6 décembre 2016, 5 mai 2017) et de nombreux échanges avec les services de l'Etat sous l'égide de la Préfecture de la Somme et de la Sous-Préfecture de Péronne.

I/ LA PRESENTATION DU TERRITOIRE :

A/ LE TERRITOIRE DU CONTRAT :

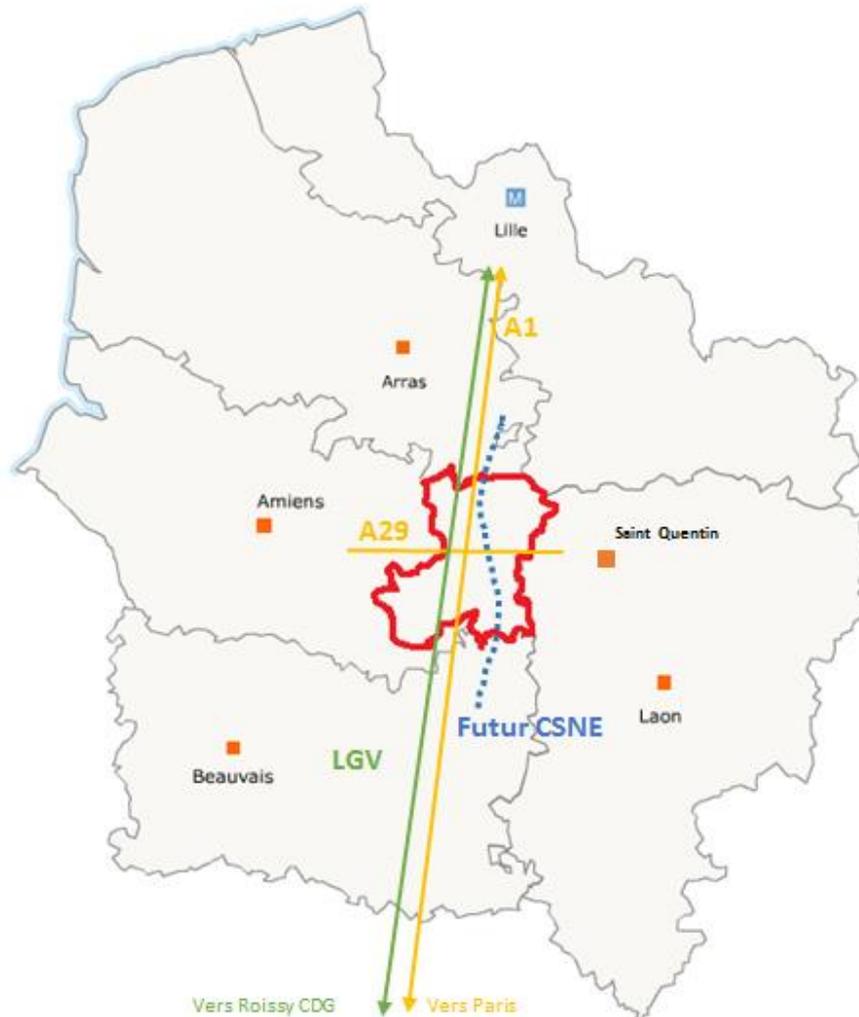
A.1 Le contexte institutionnel :

Le périmètre du Santerre Haute-Somme est composé de 3 Communautés de communes, 146 communes, 67 000 habitants :

- la communauté de communes de la Haute-Somme, 60 communes, 28 000 habitants,
- la communauté de communes de l'Est de la Somme, 42 communes, 21 000 habitants, issue de la fusion au 1^{ier} janvier 2017 des EPCI du Pays Hamois et du Pays Neslois,
- la communauté de communes Terre de Picardie, 44 communes, 18 000 habitants, issue de la fusion au 1^{ier} janvier 2017 des EPCI du Santerre et de Haute-Picardie.

Au sud, la ligne TER Amiens – Tergnier (qui connaît une croissance de voyageurs importante) dessert pour les transports du quotidien les gares de Chaulnes, Nesle et Ham. Par ailleurs, le territoire héberge la gare TGV de Haute-Picardie.

Enfin, à partir de 2025, le canal Seine-Nord Europe reliera Cambrai à Compiègne traversant le Santerre Haute-Somme du nord au sud sur 46 kilomètres, offrant de nouvelles perspectives quant au transport de marchandises par la voie fluviale.



A.3 Un territoire rural qui gagne des habitants mais dont la population vieillie :

Le Santerre Haute-Somme compte 67 000 habitants – 65 habitants / km² -, en légère croissance depuis 10 ans (+ 0,92 %), conséquence du solde naturel positif qui compense le solde migratoire négatif.

Les dynamiques ne sont pas homogènes sur tout le territoire : la population augmente à l'ouest du Pays, notamment le long des RD 1029 et 934 du fait de l'attractivité du Grand amiénois. Le nombre d'habitants diminue à l'est (ex-cantons de Ham et de Roisel) ainsi que dans les 2 communes les plus peuplées, Péronne (8 000 habitants) et Ham (5 000 habitants).

Par ailleurs, la population connaît un important vieillissement, surtout à l'est. L'indice de jeunesse est désormais proche de 1, la part des + de 60 ans augmentant de + 10 % sur la période 1999 - 2009.

A.4 Des caractéristiques sanitaires et sociales bien en deçà de la moyenne régionale :

A l'instar de nombreux territoires ruraux de l'hexagone, une forte désindustrialisation s'est opérée ces 20 dernières années : *Mohair, Descamps, Flodor* en sont les exemples les plus emblématiques. Le taux de chômage du bassin est proche de 13 %.

Le territoire souffre d'un déficit en formation, 80 % des demandeurs d'emploi étant non qualifiés. Il existe peu de formations supérieures et, quand les jeunes partent se former au-delà des frontières, ils ne reviennent que rarement y travailler.

Par ailleurs, le manque de mobilité, tant physique (lié en partie à la faiblesse de l'offre de transport en commun) que psychologique, est un handicap supplémentaire, particulièrement pour les personnes aux minima sociaux et les plus jeunes.

Enfin, en termes de ressources financières, la part des personnes non imposables est supérieure à la moyenne régionale du fait de revenus nets moyens inférieurs de 4 000 euros à la moyenne nationale. Bien évidemment, des disparités existent, le pourcentage le plus élevé de contribuables imposables se situant en périphérie des agglomérations et le long des RD1029 et RD934 (personnes qui travaillent dans le Grand amiénois).

Alors que les indicateurs sanitaires et sociaux (décès prématurés, maladies, dépendances,...) sont plus négatifs que les moyennes régionales, on note une densité moins importante en médecins et professionnels de santé. Des Maisons pluridisciplinaires de santé voient le jour pour palier ce manque, notamment sur la Communauté de communes de la Haute-Somme.

A.5 Des atouts économiques sur lesquels capitaliser :

Les secteurs d'activités majeurs :

- l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'agro-industrie représentent l'atout numéro 1 (9 % de l'emploi du Pays). Les terres y sont d'une grande qualité. Des entreprises phares sont implantées comme *Bonduelle, Ajinomoto Foods Europe* ou *Tereos*. En matière de recherche, le territoire accueille l'*INRA, Agro-Transfert* et *Arvalis*.
- le secteur de la logistique – transport connaît une croissance grâce à une situation privilégiée entre le Benelux et l'Ile-de-France, à la présence des autoroutes A 1 et A 29 et à du foncier disponible.
- le secteur industriel, assez diffus qui, malgré certaines difficultés, arrive à résister dans certains domaines : métallurgie et fabrication de produits métalliques, fabrication de machines et équipements, textile,...
- le secteur tertiaire rattrape son retard mais le territoire rural demeure sous l'influence de l'attractivité d'Amiens et de Saint-Quentin en termes d'emplois, de commerces, de services, de formation.

Les secteurs en devenir :

En 2016, le Syndicat mixte a élaboré son Schéma Territorial de Développement Economique qui identifie des secteurs à développer :

- l'économie résidentielle, à l'instar de nombreux territoires ruraux, là où l'économie productive est moins présente : le commerce et l'artisanat, ... ;
- le tourisme, dont il convient de prolonger la diversification engagée grâce au dispositif LEADER Gal 2009-2014 ; l'activité repose aujourd'hui beaucoup sur le tourisme de mémoire lié à la Grande Guerre (Circuit du souvenir, Historial de Péronne) ; demain, grâce au nouveau dispositif LEADER Gal 2015-2020, il s'agira de valoriser le tourisme de nature, halieutique, d'affaire... ;
- l'Economie Sociale et Solidaire, aujourd'hui insuffisamment présente, en identifiant les besoins du territoire dans différents domaines (services à la personne, environnement, restauration – hébergement, alimentation, culture, sport,...) et en facilitant la structuration des projets.

La chance historique représentée par le canal Seine-Nord Europe :

Demain, la construction de cette infrastructure majeure puis son exploitation constitueront de réelles opportunités de développement économique et surtout de créations d'emplois, notamment pour les entreprises et les habitants du territoire : emplois directs, emplois indirects, emplois induits.

A.6 Les richesses environnementales et paysagères :

Principalement constitué d'un plateau de craie, le Santerre Haute Somme se caractérise d'abord par son unité physique. Ce plateau de faible relief, au paysage homogène est entrecoupé par la vallée de la Somme.

Celle-ci représente un joyau qui traverse le territoire des frontières de l'Aisne à Cléry-sur-Somme. Elle est alimentée par deux petits affluents, la Cologne et l'Omignon. *Le Grand Projet Vallée de Somme* porté par le Conseil départemental a pour objectif de développer ce patrimoine naturel.

La vallée humide de la Haute-Somme avec ses très nombreux étangs constitue un système hydraulique particulier permettant à l'eau du fleuve de s'écouler en une succession de plans d'eau qui assure la régulation de son débit.

Les autres milieux naturels remarquables sont principalement constitués par des bois.

Le patrimoine bâti est fortement marqué par la 1^{ière} reconstruction.

B/ LES ENJEUX DU TERRITOIRE :

Depuis 4 à 5 ans, le Syndicat mixte du Santerre Haute-Somme a mené divers partenariats (Contrat Territorial d'Objectifs avec la Région Picardie), démarches (SCOT, projet de territoire), études (attractivité du territoire, formation, mobilité) et s'est inscrit dans certaines labellisations (Picardie Technopôle, LEADER Gal,demain *Pays d'Art et d'Histoire*).

Ces travaux, conjugués aux 3 réunions du Comité de pilotage mis en place dans le cadre de l'élaboration de ce Contrat de ruralité, ont fait ressortir les forces et les faiblesses mais aussi les opportunités – et elles sont nombreuses, au 1^{er} rang desquelles le canal Seine Nord Europe – et les menaces de ce territoire.

Atouts	Faiblesses
▶ Une position géographique privilégiée et une accessibilité facile (A1, A29, TGV).	▶ Le vieillissement de la population.
▶ La force du secteur agricole, agro-alimentaire, agro-industriel et la présence du pôle de recherche de l'INRA.	▶ Les indicateurs sanitaires et sociaux inférieurs à la moyenne régionale (chômage, revenus, santé).
▶ Les disponibilités foncières et leurs coûts compétitifs.	▶ Le faible niveau de qualification : difficile de trouver un emploi pour les demandeurs, problème de recrutement pour les employeurs.
▶ Depuis 10 ans, la montée de l'offre de services publics à destination des habitants : centres aquatiques (Ham, Péronne), bibliothèques-médiathèques, RPC,..	▶ Les difficultés liées à la mobilité, tant physique (liées à l'offre de transport) que psychologique.
▶ Les richesses naturelles, et notamment les milieux humides dans la vallée de la Somme, ainsi que le caractère rural qui confèrent une certaine qualité de vie.	▶ L'affaiblissement des centres bourgs (fermetures de commerces, de services publics, diminution de la population,..) ▶ Le déficit d'image du Santerre Haute-Somme et les difficultés à attirer de nouveaux habitants.
Opportunités	Menaces
▶ La construction du canal Seine-Nord Europe.	▶ La non transformation par les acteurs locaux des opportunités offertes par la réalisation du canal : entreprises, habitants et élus loins des prises de décisions, concurrence et non complémentarité entre les projets, nuisances liées au chantier.
▶ Les potentialités de développement économique autour du canal (plateformes), indirectes (sous-traitant), induites (commerces, services).	▶ La césure géographique du canal entraîne l'éclatement du territoire qui regarde vers les agglomérations : pour l'ouest vers Amiens, pour la partie est, vers Saint-Quentin.
▶ Les potentialités d'accueil de nouveaux habitants venus travailler sur le territoire et qui seront séduits par le cadre de vie.	▶ La perte d'attractivité des campagnes qui s'accélère, liée à la baisse de l'emploi productif et à la fracture territoriale (diminution des services publics et privés, couverture en TH débit qui prend trop de temps,...).
▶ Le nouveau positionnement du territoire au cœur de la Région Hauts-de-France.	▶ La période post centenaire de la Grand Guerre et le devenir de l'Hisorial de Péronne, l'équipement touristique phare du territoire.
▶ La volonté de développer l'économie résidentielle et particulièrement les filières ESS et tourisme, loisirs, culture.	
▶ Le désir de faire de nos caractéristiques rurales des atouts par le développement de nouvelles pratiques : lien social renforcé (covoiturage, consommation locale, espaces de partage...)	
▶ La nouvelle image du territoire, autour de la modernité (canal Seine-Nord Europe et développement) et de la fierté des patrimoines (Label Pays d'Art et d'Histoire).	

Fort de ce constat, le Syndicat mixte du Santerre Haute-Somme et ses 3 Communautés de communes ont souhaité construire une stratégie revendiquée et assumée autour de 3 axes :

1^{ier} AXE : AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS :

- Organiser spatialement le territoire autour des bourgs centres.
- Répondre de façon quantitative et qualitative aux besoins en logements.
- Faciliter les déplacements pour tous, tout en développant les mobilités alternatives.
- Bénéficier d'équipements et de services attractifs nécessaires à la vie quotidienne et accessible à tous.

2^{ième} AXE : DYNAMISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE :

- Soutenir les filières fortes et accompagner les secteurs en devenir.
- Faciliter l'accès à l'emploi pour tous.
- Rendre attractif les espaces à vocation économique afin d'accueillir de nouvelles entreprises.
- Bénéficier pleinement de la chance historique du canal Seine-Nord Europe.

3^{ième} AXE : VALORISER LES RICHESSES NATURELLES ET PAYSAGERES :

- Préserver les paysages ruraux, entre agricultures et espaces de nature.
- Développer et concrétiser un réseau de déplacements doux.
- Protéger la biodiversité et préserver les ressources naturelles.
- Encourager les économies d'énergie et accompagner le développement des énergies renouvelables.

C/ ETAT DES LIEUX DES DEMARCHES EN COURS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT LOCAL, DE COHESION SOCIALE ET D'ATTRACTIVITE :

C.1 Etat des lieux des démarches de l'Etat :

Les comités interministériels de mars 2015, septembre 2015 et mai 2016 ont permis d'adopter 104 mesures concrètes en faveur des territoires ruraux. Ces mesures visent à mieux répondre aux attentes de leurs habitants dans différents domaines : la santé, les services au public, le numérique, l'agriculture, le développement économique, l'éducation...

C.1.1 L'état d'avancement des principales mesures dans la Somme :

Accès aux services :

- 13 maisons de services au public en activité, dont 9 en partenariat avec La Poste ;
- schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public en cours d'élaboration.

Accès aux services de santé :

- 14 maisons de santé pluridisciplinaires en service – 13 projets en cours ;
- 3 contrats locaux de santé signés.

Accès au numérique et à la téléphonie mobile :

- le déploiement du schéma départemental très haut débit (THD), qui a fait l'objet d'une décision favorable du CGI (20 millions d'€ pour Somme numérique), est en cours. Les collèges et les lycées sont particulièrement bien desservis par les réseaux numériques publics.
- 1 nouvelle commune est inscrite dans l'arrêté du 5 mai 2017 modifiant l'arrêté du 5 novembre 2015 fixant la liste complémentaire des centres-bourgs de communes bénéficiant de l'extension du programme de couverture du territoire en services mobiles : Lanches Saint Hilaire.

Développement économique :

- agriculture raisonnée : mise en place de 3 groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- 3 Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (Amiens métropole, Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées, Communauté de communes du Val de Noye).

Favoriser la réussite éducative en milieu rural :

- 1 convention de ruralité signée (juillet 2016) dans l'arrondissement de Péronne ;
- 83 % des communes disposent d'un projet éducatif territorial.

C.1.2 Présentation de la stratégie de l'État :

L'État agit de manière transversale pour le développement des territoires de la Somme. Il s'attache à mobiliser l'ensemble des leviers des politiques publiques mises en œuvre par ses

services déconcentrés, en les articulant avec les axes de développement régionaux et territoriaux.

Cette implication de l'État aux côtés des élus s'est traduite par la mobilisation d'importants moyens financiers au service des grandes priorités d'investissement définies par le Gouvernement en faveur des territoires ruraux et qui sont déclinés dans les 6 volets du contrat de ruralité.

Ainsi, depuis 2015, le Gouvernement s'est engagé à soutenir l'investissement public local, particulièrement en direction des territoires ruraux. Cette politique s'est traduite par l'augmentation du montant des dispositifs d'accompagnement financier existants, tels que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou encore la création, en 2016, d'un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (FSIL).

La mobilisation de ces crédits en soutien à l'économie locale a permis aux communes et à leurs groupements de mettre en chantier plusieurs projets, créant de la sorte un effet levier important pour la reprise économique. C'est ainsi qu'en 2016, un montant cumulé de près de 18,4 M€ de subventions a été attribué au titre de la DETR et du FSIL.

Le FSIL a été reconduit en 2017 pour atteindre la somme de 1,2 Mds € au plan national, dont 215 M€ dédiés aux contrats de ruralité. Dans les Hauts de France, ce sont précisément 16 M€ qui sont affectés aux contrats de ruralité, dont 3 M€ aux deux contrats du département.

Ces résultats sont de nature à conforter la stratégie départementale de soutien à l'investissement local, qui privilégie les projets d'investissements structurants pour les territoires et prêts à démarrer, de manière à impacter immédiatement et de façon significative le tissu économique local.

Le présent contrat a également vocation à s'articuler avec le volet territorial du Contrat de Plan État Région 2015-2020 et le futur schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

En matière économique, les enjeux prioritaires de l'État sont l'accompagnement du territoire et des acteurs économique en mutation et en développement, la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique durable, le renforcement de l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail et le soutien de l'insertion professionnelle des jeunes. Dans ce cadre, l'État et le Conseil régional ont lancé le 8 septembre 2016 à Amiens une nouvelle organisation départementale du service public de l'emploi (SPEL).

Présidé conjointement par le sous-préfet d'arrondissement et un conseiller régional, le SPEL de chaque bassin de vie réunit l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle, les élus du territoire et les partenaires sociaux. Le SPEL a pour mission d'apporter des réponses concrètes aux entreprises en matière de développement économique afin de renforcer l'emploi et de répondre aux besoins des métiers en tension, tout en favorisant le retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

La conclusion d'un contrat de ruralité sur le territoire s'inscrit donc parfaitement dans la stratégie développée par l'État en faveur de la ruralité, tout particulièrement grâce aux 6 volets qui le fondent. Elle présente par ailleurs l'indéniable avantage de donner un cadre formel à une collaboration existant de longue date entre l'État et le territoire et, de surcroît, de soutenir prioritairement les projets vers lesquels seront fléchés les fonds dédiés au contrat.

C.1.3 L'engagement de partenariat de la caisse des dépôts et consignations :

La caisse des dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe caisse des dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays.

Le groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- mobilisation des ressources internes du groupe caisse des dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire.

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- l'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- la gestion du financement des dispositifs TEPCV
- la gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents

et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés.

C.2 La politique d'aménagement de la Région Hauts-de-France :

Le 8 juillet 2016 l'assemblée régionale a adopté sa nouvelle Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET 2016-2021). Il s'agit d'un outil permettant la déclinaison à une échelle infra-départementale du Schéma Régionale d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France.

Au regard des nouvelles priorités régionales que sont la création d'emplois et la compétitivité économique, ce dispositif affirme la triple ambition de :

- mettre l'aménagement du territoire au service d'un projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires ;
- construire un dispositif opérationnel qui organise le dialogue et le soutien aux territoires régionaux ;
- s'appuyer sur un pilotage suffisamment souple pour que les territoires intègrent progressivement les acquis des schémas stratégiques au fur et à mesure de leur validation, comme autant de cadres de référence partagés des politiques régionales.

Pour animer et assurer sa mise en œuvre, un choix de gouvernance territoriale a été arrêté devant permettre :

- une relation de proximité à la Région ne laissant aucun territoire de côté ;
- un dialogue permanent entre les territoires et la Région associant les territoires à l'élaboration du SRADDET (contribution du Syndicat mixte et des 3 EPCI en date du 15 mai 2017) ;
- de disposer d'une échelle de référence dans la mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement du territoire ; des espaces de dialogue ont été proposés et le Santerre Haute-Somme a intégré celui dénommé « Est Somme / Nord Aisne ».

Afin de répondre aux enjeux définis, 4 fonds sont créés dont, concernant le Santerre Haute-Somme, un « fonds de redynamisation rurale » doté à l'échelle régionale de 30 M€ sur la période.

C.3 La politique d'aménagement du Conseil Départemental de la Somme :

La «refondation» du Conseil départemental engagée depuis 2015 repose sur deux piliers essentiels : la solidarité sociale et la solidarité territoriale.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a fait le choix de mettre en œuvre une politique d'appui aux collectivités forte et ambitieuse, qui se fonde sur :

- un budget de 40 M€ sur la période 2016-2020 affectés aux opérations d'investissement portées par les communes et intercommunalités,
- la territorialisation de nombreuses actions du Département dans les domaines de l'éducation, de la culture, des loisirs et sports de nature,
- au travers de cette politique territoriale, la priorité du Conseil départemental est de « *Répondre aux besoins quotidiens des habitants et accroître l'attractivité et le rayonnement de la Somme* ».

La politique d'appui aux territoires « 2017-2020 » est articulée autour de 3 dispositifs :

1) un dispositif communal destiné aux communes de moins de 1 000 habitants permettant de financer à hauteur de 30 % des travaux relevant de l'investissement (hors équipement) ;

2) un contrat de territoire avec chaque EPCI, destiné à financer à 25 % des actions visant à structurer l'offre de proximité, notamment en matière de culture, sport, loisirs, jeunesse, et offrir des lieux de vie de qualité (espaces publics, naturels, habitat, bourgs-centres dynamisés...). Dans ce cadre, le Conseil départemental incite les territoires à l'accompagner dans ses missions d'insertion sociale des habitants les plus en difficultés, de maintien à domicile des personnes âgées et dans ses compétences culturelles.

3) un complément Loisirs et Sports de Nature (LSN), qui fera l'objet d'un avenant au contrat pour les territoires qui s'engageront dans des projets liés au développement de cette filière touristique, le taux d'intervention étant de 35 %.

C.4 Les dispositifs conduits à l'échelle du Syndicat mixte Santerre Haute Somme :

C.4.1 Le label régional Picardie Technopôle « L'innovation au service de la production et de la valorisation des agro-ressources » :

Le Santerre Haute Somme étant un territoire à dominante agricole possédant une tradition industrielle notamment agroalimentaire (présence de grands groupes tels que *Bonduelle, Saint-Louis, Cristal Union, Tereos Syral*, etc., et l'association *Agro-Sphères* qui fédère les entreprises du secteur sur l'ensemble de la Picardie) et comptant en outre plusieurs acteurs de la recherche agronomique basés sur le pôle agronomique d'Estrées-Mons (une centaine d'ETP – *INRA, Agro-transfert, Arvalis*,..), le Conseil Régional a décidé de lui décerner le label « Picardie Technopole » depuis 2016.

Ce dispositif a pour but de fédérer les politiques régionales de l'innovation. La démarche de labellisation doit permettre de resserrer le maillage entre les entreprises et les acteurs de la recherche publique et privée en vue de favoriser la commercialisation des innovations ainsi que de permettre à l'offre territoriale à destination des acteurs entrants (porteurs de projets issus de démarches de prospection ou de demandes spontanées, partenaires industriels...) de gagner en attractivité.

C.4.2 Le dispositif régional « La Fabrique pour Entreprendre solidaire sur son territoire » :

Lors de l'élaboration de son Schéma Territorial de Développement Economique 2016 – 2020, le Syndicat mixte du Santerre Haute-Somme a identifié diverses filières à potentiel sur lesquelles travailler, dont l'Economie Sociale et Solidaire.

Dans ce cadre, le territoire – avec la Maison de l'Entreprise, l'Emploi et la Formation - a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région « *la Fabrique pour entreprendre solidaire sur son territoire* ».

Ce dispositif permet de :

- constituer un écosystème autour des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, en lien avec l'économie marchande ;
- répondre à des besoins identifiés sur le territoire (alimentation, services à la personne, environnement,...demain besoins liés à la construction du canal Seine-Nord Europe) et ainsi d'améliorer la qualité de vie des habitants, dont certains sont confrontés à des situations socio-économiques extrêmement précaires ;
- favoriser la création d'entreprise et l'emploi, notamment par un changement des comportements afin « d'entreprendre autrement ».

Dès aujourd'hui plusieurs projets émergent avec des dizaines d'emplois à la clef dans les secteurs de la mobilité, de la confection et des services à la personne.

C.4.3 Le programme LEADER Gal 2015 – 2020 du Santerre Haute-Somme :

Le Syndicat mixte Santerre Haute-Somme, fort de la gestion et du succès du précédent dispositif LEADER Gal autour de « *la structuration de la Destination touristique Haute-Somme* » a décidé de répondre à l'appel à projet 2015-2020.

Au regard du Schéma Territorial de Développement Economique 2016-2020 et de la volonté de développer les activités autour de l'économie résidentielle, il a été décidé de porter une candidature autour de la priorité ciblée « *Renforcer l'attractivité du territoire grâce à une économie présentielle centrée sur les loisirs accessibles à tous* ».

Ce choix va permettre notamment de prolonger la diversification touristique autour du tourisme de nature, de pêche, d'affaire et bien évidemment autour du canal Seine-Nord Europe mais aussi d'accompagner des projets au titre de la culture et de l'aménagement paysager et environnemental.

Doté d'une enveloppe de 1,6 M€ pour la période, le dispositif viendra financer de nombreux projets identifiés dans le présent Contrat de ruralité.

C.4.4 Et demain...la labellisation *Pays d'Art et d'Histoire* :

Depuis 2016, le Syndicat mixte Santerre Haute Somme s'est engagé dans une démarche de labellisation « *Pays d'Art et d'Histoire* » décernée par le Ministère de la Culture.

Ce dispositif vise à qualifier des territoires dotés d'un patrimoine riche et de qualité et à les accompagner dans leur volonté de le valoriser pour mieux le faire connaître et comprendre des habitants et autres visiteurs.

Ce label, outre le fait qu'il encourage l'excellence culturelle du territoire en matière patrimoniale, doit à terme assurer l'attractivité du Santerre Haute-Somme. Par ailleurs, la réussite d'une telle initiative dépend avant tout de l'implication de chacun des acteurs du territoire concerné par des enjeux aussi divers que le développement culturel, le tourisme, le développement durable, l'éducation, le cadre de vie, l'urbanisme...

II/ OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL :

Les enjeux du territoire et la stratégie de développement qui s'articulent autour de 3 axes trouvent des réponses dans les projets ou actions déclinés au sein des 6 thématiques proposées par l'Etat.

Des « fiches » présentant, à l'échelle des orientations – le contexte et les enjeux / objectifs – et à l'échelle des projets – la description, le maître d'ouvrage, les partenaires techniques, le calendrier, le plan de financement, les critères d'évaluation – sont à retrouver dans l'annexe 1. En voici le sommaire :

Axe 1 – ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS :

Orientation 1 - Renforcer l'accès aux services publics :

- Projet 1 : le bus des services publics
- Projet 2 : le Pôle Multi-Services de Ham

Orientation 2 - Répondre aux besoins d'accueil collectif liés à la petite enfance :

- Projet 1 : le schéma prospectif des besoins à l'échelle du PETR
- Projet 2 : la micro-crèche de Nesle

Orientation 3 - Améliorer la santé de tous les habitants :

- Projet 1 : la réflexion autour d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du PETR

Axe 2 – REVITALISATION DES BOURGS CENTRES :

Orientation 1 - Redonner à Péronne toute son attractivité :

- Projet 1 : le recrutement d'un(e) chef(fe) de projet Redynamisation du cœur de ville
- Projet 2 : l'ouverture de l'étang du Cam sur la ville
- Projet 3 : la valorisation des berges et de la promenade boulevard des anglais

Orientation 2 - Favoriser l'activité dans les bourgs centres :

- Projet 1 : la friche *Maréchal* à Rosières-en-Santerre
- Projet 2 : la friche *Mutant* à Rosières-en-Santerre
- Projet 3 : la démarche FISAC à l'échelle du PETR
- Projet 4 : *Ma Boutique à l'Essai* à Ham et Nesle
- Projet 5 : la requalification des espaces urbains du centre-ville de Ham

Orientation 3 - Réhabiliter les logements anciens :

- Projet 1 : le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat (OPAH ou PIG)
- Projet 2 : la rénovation thermique de 4 logements communaux à Ham

Axe 3 – ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :

Orientation 1 - Conduire la stratégie de développement économique du territoire :

- Projet 1 : la stratégie portée au sein du PETR

Orientation 2 - Favoriser l'implantation des entreprises :

- Projet 1 : la friche *Flodor* à Péronne
- Projet 2 : la reconversion du site industriel TVI au Ronssoy
- Projet 3 : le projet PIVAN à Nesle
- Projet 4 : le projet HP Connect sur le Pôle d'Activités de Haute-Picardie
- Projet 5 : la construction de salles de réunion pour entreprises sur le Pôle d'Activités de Haute-Picardie
- Projet 6 : le pôle Gare de Ham / Muille-Villette

Orientation 3 - Valoriser les atouts du numérique :

- Projet 1 : la 3G et le Plan France Très Haut Débit
- Projet 2 : la création de tiers lieux
- Projet 3 : le numérique éducatif

Orientation 4 - Diversifier et structurer le développement touristique :

- Projet 1 : la Maison du légume à Estrées Mons
- Projet 2 : la Maison de la nature à Ham
- Projet 3 : la Maison du canal à Cléry-sur-Somme

Axe 4 - MOBILITES :

Orientation 1 - Résoudre les freins à la mobilité :

- Projet 1 : la plateforme de mobilité *Saint-Jean*
- Projet 2 : le garage solidaire

Orientation 2 – Initier des nouveaux modes de déplacements :

- Projet 1 : l'étude sur les nouvelles mobilités à l'échelle du PETR

Axe 5 – TRANSITION ECOLOGIQUE :

Orientation 1 - Conforter le caractère durable du territoire :

- Projet 1 : le Plan Climat Air Energie Territorial
- Projet 2 : le Plan de paysage

Orientation 2 - Accélérer l'émergence des véhicules propres :

- Projet 1 : le maillage du territoire en bornes de recharge pour véhicules électriques
- Projet 2 : la constitution d'une flotte de scooters électriques pour l'action « cyclos » du PETR

Orientation 3 – Renforcer « le produire et consommer » local :

- Projet 1 : le Projet Alimentaire Territorial

Axe 6 – COHESION SOCIALE :

Orientation 1 - Poursuivre la structuration de l'offre culturelle :

- Projet 1 : le pôle culturel « Médiathèque – Musée » de Péronne
- Projet 2 : l'étude prospective sur la lecture publique à l'échelle du PETR
- Projet 3 : la création de « boîtes à livres » dans les communes rurales

Orientation 2 - Construire les écoles du XXI^e siècle en milieu rural :

- Projet 1 : le RPC de Monchy-Lagache
- Projet 2 : le RPC d'Harbonnières (cantine, école maternelle)
- Projet 3 : l'extension du groupe scolaire de Chaulnes

Orientation 3 – Soutenir le monde associatif synonyme de lien social :

- Projet 1 : la création d'une structure PIVA + à Ham

Ce Contrat de ruralité sera susceptible d'évoluer au fil des ans et d'être enrichi de projets répondant aux enjeux présentés et/ou dans le prolongement de projets intégrés à ce document. Pour exemple, les investissements, fruits d'études inscrites dès aujourd'hui : Friche *Flodor*, *PIVAN*, *HP Connect*, pôle culturel de Péronne,...

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. A ce stade, les actions sont celles proposées par les porteurs. L'Etat participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel. Il interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe « thématique » et/ou enveloppe « contrat de ruralité »). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat ».

Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

III/ MODALITES DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT :

A/ LA GOUVERNANCE :

Le comité de pilotage du Contrat de ruralité est co-présidé par la Sous-Préfète de Péronne et le Président du futur Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur des Hauts-de-France.

Il se compose des partenaires suivants :

Les élus du territoire :

- les Présidents de Communautés de communes
- les Présidents des commissions du PETR
- le Maire de Péronne

- le Maire de Ham

Les représentants de l'Etat :

- le Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- la sous-préfecture de Péronne
- la Mission départementale de Coordination de la Préfecture de la Somme
- la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Les partenaires institutionnels :

- l'Agence Régionale de Santé
- le Conseil régional des Hauts-de-France
- le Conseil départemental de la Somme
- la Caisse des Dépôts et Consignations

Le Comité de pilotage pourra être élargi à d'autres partenaires en fonction des sujets abordés au cours des réunions.

Il se réunira à minima une fois par semestre et aura pour rôle :

- d'assurer le suivi du Contrat, sa mise en œuvre, la consommation de l'enveloppe dédiée annuellement ;
- de veiller à la cohérence des projets et actions mentionnés en annexe 1 et de l'articulation avec les autres dispositifs en place sur le territoire : PRADET, politique territoriale du Département, LEADER Gal,....
- de procéder à l'évaluation du contrat.

B/ L'INGENIERIE MOBILISEE :

Le suivi opérationnel du contrat reposera sur les personnels administratifs des collectivités impactées par le contrat :

- le Directeur et les chargés de mission concernés du futur PETR Cœur des Hauts-de-France ;
- les Directeurs des 3 Communautés de communes du territoire ;
- un(e) représentant(e) du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- un(e) représentant(e) de la sous-préfecture de Péronne ;
- un(e) représentant(e) de la Région Hauts-de-France ;

- un(e) représentant(e) du Conseil départemental de la Somme.

Cette équipe sera réunira autant que nécessaire. Elle aura pour missions :

- d'animer et suivre la mise en œuvre des projets inscrits dans le contrat de ruralité ;
- d'organiser les réunions de travail avec les partenaires techniques et financiers du contrat pour faciliter la mise en œuvre des projets ;
- de faciliter les échanges entre les porteurs de projet et les partenaires techniques et financiers ;
- de contribuer aux éléments d'évaluation du contrat de ruralité.

C/ LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE :

Le futur PETR Cœur des Hauts-de-France s'appuiera sur différentes instances existantes ou à créer :

- le Conseil de Développement rassemblant les forces vives du territoire : chefs d'entreprises, représentants d'associations culturelles, sportives, sociales, commerçants,
- la conférence des maires qu'il convient de réunir à minima une fois par an au regard des statuts du PETR afin de les informer des déclinaisons du projet du territoire,
- le Comité de programmation du dispositif LEADER Gal composé de 26 membres privés (partenaires socio-professionnels et associatifs reconnus pour leur compétence en lien avec la stratégie ciblée autour de l'économie résidentielle) et de 20 membres publics (élus du territoire).

Par ailleurs, les habitants du territoire seront informés de la déclinaison du Contrat de ruralité grâce aux outils mis en place à l'échelle du futur PETR et des 3 Communautés de communes : site Internet, Facebook, journal papier.

IV/ LE SUIVI ET L'EVALUATION :

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions annuel est élaboré et tenu à jour par le futur PETR Cœur des Hauts-de-France et sert de support de travail pour les porteurs de projets et pour le comité de pilotage.

L'évaluation est indispensable à la vérification de la juste attribution des financements publics et à l'adaptation du contrat en cas de faiblesses identifiées. Le futur PETR Cœur des Hauts-de-France prévoit de mettre un place un dispositif d'évaluation à plusieurs niveaux.

- Une évaluation en continu :

Elle sera réalisée par le comité technique à partir d'un tableau de suivi des projets inscrits dans le contrat de ruralité. Elle sera présentée à l'occasion de chaque comité de pilotage afin

d'apporter des informations régulières concernant l'avancement du programme d'actions et les moyens financiers mobilisés.

Chaque bénéficiaire du contrat contribuera à nourrir la démarche d'évaluation continue en renseignant des indicateurs de résultats définis dans son dossier de demande de subvention mais également en rendant compte de son projet et de sa contribution à la stratégie de développement du territoire.

- Une évaluation à mi-parcours :

Elle sera réalisée par l'équipe technique et permettra d'adapter le contenu du contrat aux dynamiques du territoire ou à un changement de contexte potentiel. Elle donnera lieu à l'élaboration d'un bilan (quantitatif et qualitatif) qui sera présenté au comité de pilotage. Celui-ci validera le bilan et décidera des suites à donner.

Les moyens qui seront utilisés pour réaliser l'évaluation à mi-parcours seront les suivants :

- ✓ le tableau de bord résumant les indicateurs de réalisation (financiers et quantitatifs) ;
- ✓ un rapport sur les indicateurs de résultats, qui auront été définis par les bénéficiaires du contrat et renseignés par ces derniers au moment où ils feront la dernière demande de paiement auprès de l'Etat.

- Une évaluation finale :

Elle sera réalisée par le comité technique et aura pour objectif de mesurer l'atteinte des objectifs initiaux. Elle analysera par ailleurs la satisfaction des membres du comité de pilotage, de l'équipe technique et des bénéficiaires du contrat avec les résultats obtenus.

Les moyens utilisés pour réaliser l'évaluation finale seront :

- ✓ le tableau de bord cité ci-dessus (indicateurs de réalisation) ;
- ✓ les rapports d'indicateurs de résultat et de satisfaction des porteurs de projet ;
- ✓ des sondages auprès des membres du comité de pilotage, de l'équipe technique, et des bénéficiaires du contrat.

Les résultats de l'évaluation finale seront validés par le comité de pilotage et présentés en Comité syndical du PETR.

VII/ LA DUREE DU CONTRAT :

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 exercices budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VIII/ MODIFICATION DU CONTRAT :

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI, ou de prise de nouvelles compétences par ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Contrat établi le XXXXX à XXXXXXXX :

Philippe DE MESTER,

Préfet de la Somme

Eric FRANCOIS,

Président de la Communauté de
communes de la Haute-Somme

André SALOME,

Président de la Communauté
de communes de l'Est de la
Somme

Philippe CHEVAL,

Président de la Communauté de
communes Terre de Picardie

Xavier BERTRAND,

Président de la Région des
Hauts-de-France

Laurent SOMON,

Président du Conseil Départemental
de la Somme